



# RAPPORT MENSUEL DE PROTECTION

## TANGANYIKA/HAUT-KATANGA | JANVIER 2020

### RÉSUMÉ

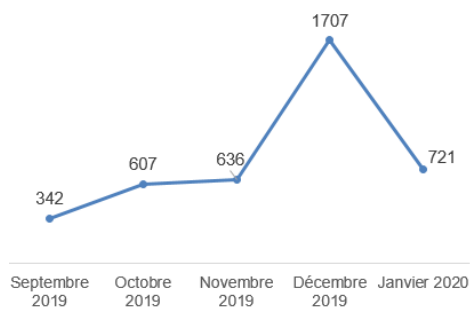
#### Chiffres clés

144 Incidents

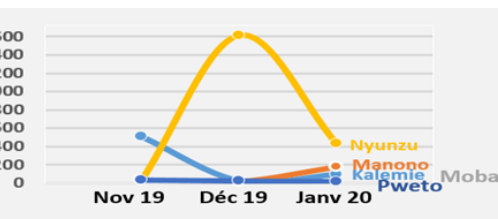
721 violations de droits humains

628 victimes

#### Tendances mensuelles des violations



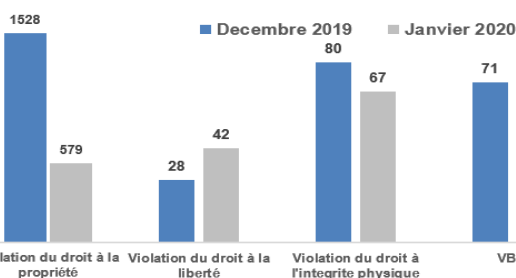
#### Tendances de violations par territoire



#### Statut des victimes

Statut	Total	%
IDP	90	13%
IDP Retourné	585	86%
Resident(e)	3	0%
TG	678	100%

#### Catégories de violations



La province de Tanganyika a été caractérisée pendant la première moitié du mois de janvier par une légère accalmie après une période assez troublée sur le plan sécuritaire et de protection en fin 2019. La situation sécuritaire s'est dégradée à partir du 16 janvier avec l'enlèvement et le meurtre du chef de Groupement Mukimbo par un groupe présumé de miliciens Twa. Cet incident a été le point de départ d'une flambée de violences intercommunautaires ayant conduit à de nombreuses atteintes aux droits de la personne dans plusieurs localités du territoire de Nyunzu à l'instar de Ngombe Mwana où par vengeance des jeunes de groupes d'autodéfense communément appelés « éléments » ont tué une dizaine de personnes de la communauté Twa. En plus de ces cas de meurtres, les infrastructures publiques ont également fait l'objet d'attaques. Le territoire de Kalemie par exemple a été marqué par la multiplication des actes de pillages sur l'axe Kalemie-Nyemba (plus précisément dans la localité Sangomutoshia et Kabulo).

La détérioration de la situation sécuritaire et de protection dans le territoire de Nyunzu a aussi influencé le territoire de Kalemie. Suite au meurtre du chef Mukimbo, les populations vivant sur l'axe Nyemba Nyunzu ont effectué des déplacements préventifs tout au long de l'axe Nyemba-Nyunzu (Mayi Baridi, Benze, Kilongia, Tuta, Sembe et Lwela). Cette inquiétude est également perceptible dans d'autres localités situées à la limite entre le territoire de Kalemie et Nyunzu dans lesquels les miliciens Twa sont actifs (Kisengo, Kasanga Nyemba etc.) où l'on a observé des restrictions de mouvements des personnes.

Le territoire de Moba pour sa part a été marqué par une accalmie sur le plan sécuritaire qui favorise la poursuite des retours spontanés des anciens réfugiés de la Zambie et des PDIs en provenance de Kalemie et du Haut Katanga.

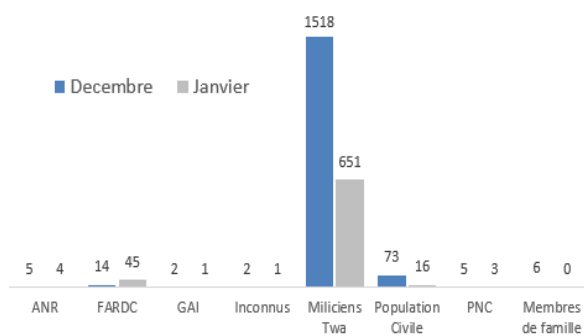
Le territoire de Manono a été marqué par l'activisme des présumés miliciens Twa sous la conduite du leader Nyumba Isha avec la recrudescence des cas de pillages et meurtres sur l'axe Kiambi-Nsange-Mbayo ainsi que la poursuite des opérations de traque de ces derniers par les éléments des FARDC sur l'axe Nyunzu-Kiambi-Mbayo où la situation sécuritaire demeure malgré tout volatile.

Du côté du territoire de Pweto, on a noté une accalmie au cours du mois de janvier ce qui favorise et encourage le retour des réfugiés Congolais de la Zambie dans leurs localités d'origines. Selon les sources officielles de la Direction Générale de Migrations (DGM) 54 ménages de rapatriés spontanés ont traversé la frontière et ont été enregistrés dans la période du 14 au 22 janvier 2020 dans les aires de santé Boma et Sante.

#### Violations des droits humains

144 incidents de protection ayant conduit à 721 violations de droits humains ont été documentés pendant le mois de janvier 2020 soit une diminution de 45 incidents comparativement au dernier mois de l'année 2019 (189 incidents en décembre 2019). Malgré cette baisse de 31,2% d'incidents documentés, la violence qui a été observée en décembre 2019 s'est poursuivie en janvier 2020.

## Violations par présumés auteurs



En effet, l'insécurité dans certaines localités du territoire de Nyunzu et Nyemba par exemple a limité l'accès à la collecte des données par les animateurs de monitoring de protection.

Il faut également noter que pendant le mois de décembre les attaques de la coalition Maï-Maï Apa na pale et milicien Bouyou dans 4 villages (Lwida, Munena, Makumbo et Kyata) avec pour mode opératoire les incendies des maisons et les pillages systématiques expliquerait pourquoi le nombre d'incidents a seulement baissé de 31,2% tandis que les violations ont baissé de 57%.

Selon les informations recueillies par quelques moniteurs sur le terrain et les points focaux (les relais communautaires, les autorités locales, les réseaux communautaires de protection, etc.) la situation sécuritaire et de protection demeure assez préoccupante dans certaines zones (les localités du territoire de Nyunzu tel que Iwizi, Ngome Mwana ; Kisengo, etc. et les localités de Kiambi dans le territoire de Manono par exemple). La protection des personnes sous mandat et compétence du HCR demeure donc préoccupante surtout avec l'activisme des groupes armés (Maï-Maï Apa na Pale et miliciens Twa dans le territoire de Kalemie et Nyunzu, les groupes armés de la faction Gédéon dirigés à présent par Simeone dans les territoires de Manono et de Pweto). Il faut aussi prendre en compte les dérives des forces de certains éléments de la Force armée de la République Démocratique du Congo (FARDC) et la Police Nationale Congolaise lors des opérations militaires sans toutefois oublier l'Agence Nationale de renseignements (ANR).

Du point de vue de la typologie des violations, ce sont les violations du droit à la propriété qui ont été les plus commises au cours de janvier 2020. Avec 579 cas documentés, les atteintes aux droits à la propriété (529 cas de pillages, 40 cas d'occupation illégale, 8 cas d'extorsion de biens et 1 cas d'incendie) représentent 80,3% du total des violations des droits humains documentées.

Les violations du droit à la vie et à l'intégrité physique avec 67 cas occupent le second rang avec 9,2% suivi des violations du droit à la liberté (5,2% soit 42 cas au total). Pour ce qui est des violences sexuelles et basées sur le genre, 33 cas ont été enregistrés ce qui représente 4,5% des violations documentées.

## Mouvement de populations

L'une des conséquences principales des conflits intercommunautaires entre les Twa et les Luba dans le territoire de Nyunzu a été les déplacements forcés des populations. À partir de la moitié de janvier 2020, on a commencé à enregistrer les premiers déplacements dus à cette crise sécuritaire. En effet, pendant la période du 16 au 25 janvier, le territoire de Nyunzu a enregistré trois importantes vagues de déplacements. L'insécurité dans la province du Sud Kivu a également été à l'origine des mouvements des populations vers Kalemie. Dans le territoire de Pweto, ce sont les conditions favorables aux retours comme le retour au calme et à la sécurité dans les aires de santé de Boma et de Sante qui ont favorisé l'arrivée des rapatriés spontanés en provenance de la Zambie qui vivaient dans le camp de Matampala. Le tableau suivant donne des détails sur ces mouvements de populations.

Territoire	Villages d'origine	Villages d'accueil/ retour	Date	Causes de mouvement	Personnes	Ménages
Nyunzu	Ngoy, Mukimbo, Muhuya, Mukenza, Ngombe Mwana	Nyunzu Centre	16 janvier	Conflits intercommunautaires entre les Twa et les Luba à Mukimbo ayant conduit à des déplacements	16,059	3,211

				préventifs des autres villages		
	Benze, Mayi baridi, Ntuta, Kilongya, Sembe	Nyunzu Centre Nyemba Centre	16 et 17 janvier	Mouvement préventif	Inconnu	418
	Mabili Bili et Mulongo	Lwizi, Mitamba et Garre	18 janvier	Mouvement préventif	8,940	1,784
<b>Kalemie</b>	Nyangé (Sud Kivu)	Bendera ; Lambo Katenga et Mapanda	24 janvier	Incursion par le Mai-Mai Yakutumba	Inconnu	189
<b>Pweto</b>	Réfugiés congolais en site de Matampala (Zambie)	Aires de santé de Boma et de Sante	14 janvier	Amélioration de la situation sécuritaire dans les zones de retours	Inconnu	54

## Protection de l'enfance

2,6% des victimes de violations des droits humains documentées au cours du mois de janvier 2020 sont les personnes âgées de moins de 18 ans. Ce mois c'était seulement des enfants entre l'âge de 12 à 17 ans qui ont été touchés par des incidents de protection. 8 cas de VSBG ont été commis contre les filles (2 cas de viols, 2 agressions sexuelles, 2 mariages d'enfants et 1 cas de dénis de ressource et d'opportunité). Les cas de VSBG ayant affecté les filles représentent un quart des cas VSBG documentés. Celles-ci sont généralement les plus exposées à la violence sexuelle et celles basées sur le genre de par leurs incapacités à se défendre soit face à leurs agresseurs soit face aux membres des familles pour ce qui est par exemple le cas des mariages d'enfants ou de dénis de ressources et d'opportunités. Les garçons de leur côté ont été victimes de 11 cas de pillages.

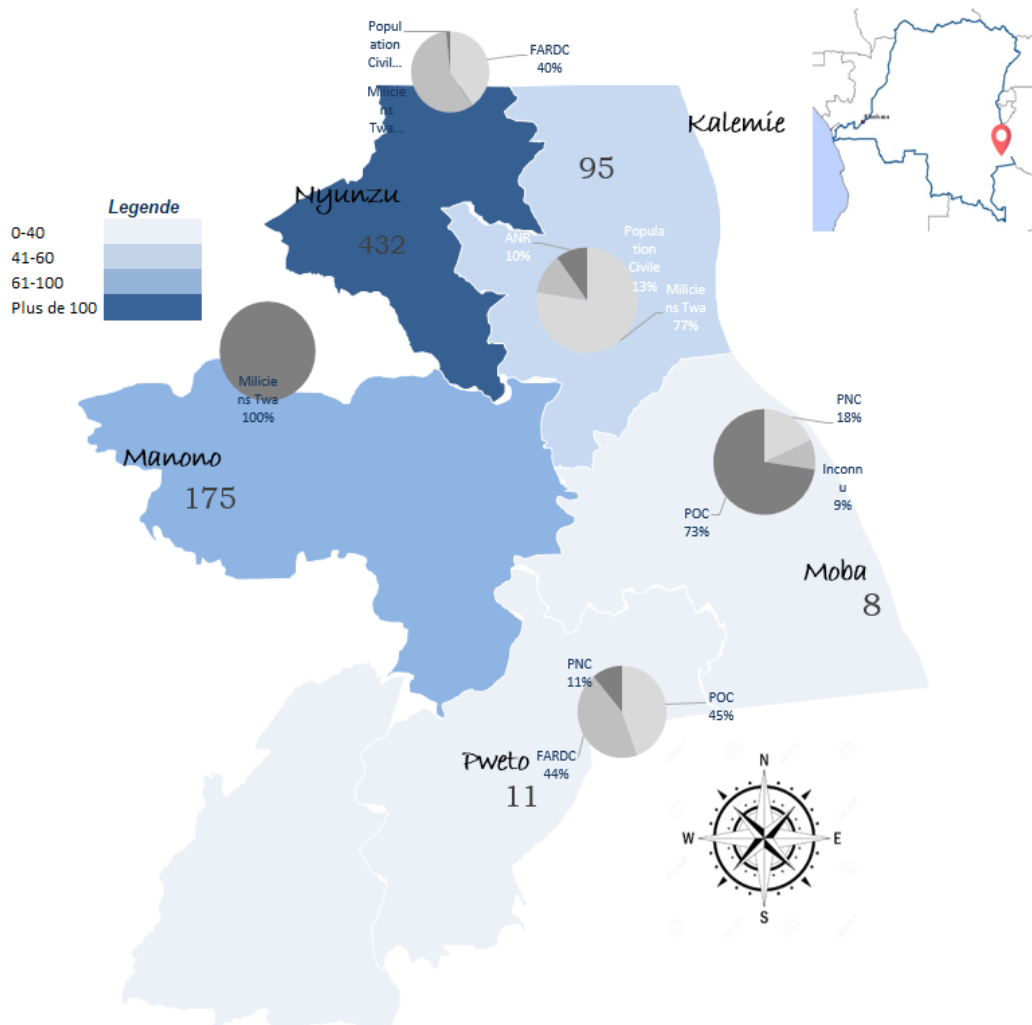
## Violences sexuelles et basées sur le genre

En janvier 2020, 33 cas de VSBG, dont 8 contre les enfants, ont été enregistrés contre 71 au mois de décembre 2019 soit une diminution de plus de la moitié. Cette baisse des cas de VSBG s'explique par la diminution des cas de viols (de 26 cas en décembre à 7 cas en janvier) et agressions sexuelles (de 14 cas à 4), qui en général représentent les formes de VSBG les plus courantes dans les territoires couverts par le monitoring.

Les territoires les plus affectés par les cas de VSBG sont Kalemie avec 22 cas, de Moba qui compte 6 cas. Pweto enregistre pour sa part 4 cas et Nyunzu clôture la liste avec 1 cas.

La violence basée sur le genre (agressions sexuelles et physiques, dénis de ressources et mariages forcés) est de caractère communautaire ; elle a été pour la moitié des cas commis par les personnes civiles (membres des familles au sein des communautés) surtout en ce qui concerne les agressions sexuelles, les mariages forcés et les dénis de ressources. Les femmes retournées sont les plus affectées par ce type de violence (22 femmes retournées sur 33 victimes). En effet, la promiscuité engendrée par le retour des populations qui pour beaucoup vivent en familles d'accueil par manque de logement et d'accès à la propriété constitue des facteurs de risque. Les miliciens Twa constituent l'autre moitié des présumés auteurs des cas de VSBG documentés. Ces derniers commettent le plus souvent ces violations lors des incursions dans les villages.

## Violations par territoire



Territoires	Contexte sécuritaire et de protection	Perspectives
<p><b>NYUNZU</b></p>	<p>L'enlèvement suivi du meurtre du chef de groupement Mukimbo le 16 janvier 2020 par de présumés miliciens Twa a fortement marqué le contexte sécuritaire du territoire. Ce meurtre a conduit à des tensions intercommunautaires entre les Twa et les Luba. Le meurtre d'un enseignant de l'école primaire de la localité de Ngoy par les présumés miliciens Twa et celui de 11 personnes tous de la communauté Twa à Nyunzu par un groupe présumé d'autodéfense Luba communément appelé « éléments » ainsi que les attaques sur l'hôpital général de Nyunzu et le centre de santé de Ngombe Mwana à la recherche des patients Twa sont les symptômes de ces tensions intercommunautaires. Des intrants du centre de santé ont été pillés par la même occasion ainsi que le matériel détruit. Un patient Twa interné à l'hôpital général de référence de Nyunzu pour coup et blessures a été tué par lapidation au centre-ville de Nyunzu. L'insécurité a conduit à de nombreux mouvements de populations.</p>	<p>Renforcer le système de collecte des incidents de protection afin d'identifier les zones à risque et orienter les actions de réponses et mener une mission d'évaluation multisectorielle dans le territoire de Nyunzu une fois que le contexte sécuritaire est favorable aux acteurs humanitaires pour susciter les actions de réponses ciblées en</p>

		fonction des secteurs (Cluster protection)
<b>KALEMIE</b>	<p>Le territoire de Kalemie a été marqué par la poursuite de l'activisme des miliciens Twa qui ont été auteurs présumés des cas d'atteintes à l'intégrité physique et à la propriété à l'encontre des populations. L'incursion de ces présumés miliciens dans la localité de Sangomutosha situé à environ 85 km de Kalemie et le pillage de 60 ménages des PDIs retournés juste quelques jours après une assistance humanitaire sont les exemples principaux de ce mois. Certains présumés miliciens Twa en provenance du territoire de Nyunzu ont également effectué des incursions à Kisengo après avoir perpétré des pillages, ceux-ci se sont repliés à Lwizi (Nyunzu) l'une de leur base arrière.</p> <p>Les Mai-Mai de la faction Yakotumba ont également commis des actes de pillages surtout sur l'axe route nationale N°5 Kalemie-Nyange-Lambo Katenga/Maila-Manyanga-Lulimba dans les localités hébergeant les carrés miniers de Musakaite et de Nyange à la limite avec le Sud Kivu.</p> <p>La situation sécuritaire assez tendue à Nyunzu a fortement influencé le contexte de protection dans la partie nord du territoire (axe Nyunzu-Mai Baridi-Nyemba-Kisengo) qui a accueilli plusieurs ménages en provenance de Nyunzu qui ont effectué tous des déplacements préventifs.</p>	<p>Renforcer la sécurité des populations des PDIs à travers des plaidoyers au niveau des autorités du territoire</p> <p>(Cluster protection)</p>
<b>MANONO</b>	<p>Le territoire de Manono a connu une légère accalmie sur le plan sécuritaire dans son ensemble à l'exception des axes situés dans la localité Kalamba où des opérations militaires des FARDC contre les miliciens Twa et les Mai-Mai dirigés par le leader Nyumba Isha lancées depuis le mois d'octobre 2019 se poursuivent.</p> <p>Du point de vue des violations de droits humains, les miliciens Twa à travers des actes de pillages et de meurtres ont marqué de leurs empreintes l'environnement de protection dans le territoire. Ces derniers ont été à l'origine de 173 cas de pillages et deux cas de meurtre sur l'axe Kiyambi-Nsangye-Mbayo.</p>	
<b>PWETO</b>	<p>Le territoire de Pweto a été caractérisé par une accalmie sur le plan sécuritaire dans la quasi-totalité de ses entités à l'exception de l'aire de santé de Mumbalanga situé à environ 30 km de Pweto Centre où un agent de renseignements a été tué dans le village Nzwiba. Ce meurtre met en lumière la réalité selon laquelle les miliciens Twa Nyumba Isha sont toujours actifs dans la zone ce qui constitue un facteur de risque pour la protection des civils quand on sait qu'ils sont régulièrement les cibles des attaques de ces derniers lors des incursions.</p> <p>Du point de vue de la protection, les points de contrôles érigés sur l'axe Dikulushi-Mitwaba par les éléments des FARDC constituent des zones à forte incidence de protection surtout en ce qui concerne les cas d'extorsions de bien, d'arrestations arbitraires et de travaux forcés.</p>	<p>Mener des évaluations des besoins de protection pour les rapatriés spontanés en provenance de la Zambie.</p>
<b>MOBA</b>	<p>Le territoire de Moba pour sa part a été marqué au mois de janvier 2020 par la poursuite des retours spontanés des PDIs en provenance de Kalemie, du Haut Katanga et d'anciens réfugiés de la Zambie. Il faut noter que l'environnement sécuritaire de plus en plus calme favorise ces retours.</p> <p>En matière de violation de droits humains, le territoire a enregistré 1% des cas documentés (principalement des VSBG et arrestation arbitraire).</p>	<p>Mener des analyses sur l'accès aux droits des personnes de retour conformément au Protocole sur les droits de propriété des personnes de retour du Pacte des Grands Lacs</p>

## **Analyse des incidents par auteurs présumés**

Pour le mois de janvier 2020, 90,2% des violations de droits humains enregistrés ont été attribuées aux présumés miliciens Twa. En effet, sur les 721 cas ces derniers ont été présumés auteurs de 651 cas de violations. À la suite des différentes attaques perpétrées dans les villages ceux-ci ont excellé principalement dans les cas de violations du droit à la propriété (573 cas soit 98,9%) à l'intégrité physique (59 sur 67 soit 88%) et les VSBG (16 sur 33 soit 48,4%). Les violations faites par les miliciens Twa ont été localisées pour la plupart dans le territoire de Nyunzu lors des différentes incursions menées dans la période des attaques intercommunautaires.

La population civile vient en seconde position avec 6,2% des violations identifiées dans la période de ce rapport, il s'agit principalement des cas de VSBG (2 cas de viols, 1 cas d'agression sexuelle, 3 cas de mariages forcés, 2 cas de dénis de ressources et d'opportunité).

Pour ce qui est des FARDC et de la PNC, ils sont indexés pour la plupart dans les cas d'arrestations arbitraires, d'extorsions de biens, de torture et traitement inhumain qu'ils commettraient le plus souvent lors des opérations de traques des miliciens Twa et des Maï-Maï. Ils ont été impliqués dans 40% des cas de violations comme présumés auteurs à Nyunzu ce qui met en exergue le rôle parfois paradoxale de la présence de ceux qui du point de vue de l'État de droit sont censés protéger les populations civiles.

## **Analyse des incidents par Territoire**

En ce qui concerne la répartition des différentes violations par territoire, Nyunzu occupe la première place avec 432 cas documentés soit 59,9%. Malgré une baisse de près de deux tiers par rapport au mois de décembre 2019 (1614 cas). La situation de protection demeure très préoccupante dans ce territoire, car les tensions intercommunautaires entre les Twa et les Luba persistent. Les populations de Nyunzu centre, Lwizi, Ngombe Mwana, Mukimbo ont été les plus affectées par les violations de droits humains commise à majorité par les présumés miliciens Twa et certains jeunes constitués en groupe d'autodéfense appelés « éléments » qui appartiendraient à la communauté Luba.

Les tensions intercommunautaires entre les Twa et les Luba ont également affecté le territoire de Manono. Celui-ci n'a pas été en reste des violences qui ont conduit à des violations de droits humains. Le territoire occupe la deuxième place avec 175 cas soit 24,2% des cas enregistrés. De ce côté, ce sont les éléments présumés du groupe armé Bakataka Katanga qui ont le plus été indexés comme auteurs des violations de droit humains (plus particulièrement des cas de pillages, les extorsions de bien la propriété, meurtre, etc.). Les FARDC et PNC avec les opérations de traque lancées contre les groupes armés dans le territoire se comptent également parmi les présumés auteurs d'atteintes aux droits humains. Ceux-ci sont principalement responsables présumés des cas d'arrestations arbitraires et d'extorsions de bien.

Dans le territoire de Kalemie qui vient en troisième position du point de vue des statistiques. Le territoire a été affecté par l'insécurité dans le territoire de Nyunzu et de Fizi dans le Sud Kivu.

Les territoires de Pweto et Moba sont ceux qui ont enregistré les taux les plus bas de violations de droits humains pour ce mois. Les incidents de protections dans le territoire de Pweto représentent 1,5% (soit 11 cas sur 721) et Moba 8 cas soit 1,1%. La situation sécuritaire relativement calme dans ces deux territoires pourrait justifier cet état de choses.

## **Analyse des tendances en termes de victimes**

Le nombre total de victimes de violations de droits humains est passé de 1136 en décembre à 678 en janvier 2020, soit une baisse de 458 victimes ce qui représente une diminution de 67,5%. Tout comme en décembre 2019, les PDIs retournés avec 585 victimes (86,3%) ont été les plus affectés par les violations suis des PDIs avec 90 victimes soit 13,3% et enfin les résidents avec 3 victimes (0,4%). Les PDIs retournées ont sans doute été les plus affectés du fait que la plupart des attaques des miliciens et groupes armés ont été perpétrées dans les zones de retour.

## Annexes

### #Violations par Territoire

	VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE		VIOLATION DU DROIT A LA PROPRIETE					VIOLATION DU DROIT A LA VIE / L'INTEGRITE PHYSIQUE				SGBV				TG		
	Arrestation arbitraire	Travaux forcés	Extorsions des biens	Incendie	Taxe illégale	Pillages	Occupation illégale	Coups et Blessures	Homicides	Blessures ou morts du aux mines	Torture/Traitement inhumain	Viol	Agression Sexuelle	Agression physique	Mariage forcé			Déni de ressources
Kalemie	0	3	7	0	0	41	1	19	0	1	1	4	1	16	1	0	95	13%
Manono	0	0	0	0	0	173	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	175	24%
Moba	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1	2	8	1%
Nyunzu	34	0	0	1	0	315	39	24	13	0	5	0	0	1	0	0	432	60%
Pweto	2	1	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	3	0	1	0	11	2%
<b>TG</b>	<b>38</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>529</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>721</b>	<b>100%</b>

### #Violations par ZS

	VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE		VIOLATION DU DROIT A LA PROPRIETE					VIOLATION DU DROIT A LA VIE / L'INTEGRITE PHYSIQUE				SGBV				TG		
	Arrestation arbitraire	Travaux forcés	Extorsions des biens	Incendie	Taxe illégale	Pillages	Occupation illégale	Coups et Blessures	Homicides	Blessures ou morts du aux mines	Torture/Traitement inhumain	Viol	Agression Sexuelle	Agression physique	Mariage forcé			Déni de ressources
Kalemie	0	0	4	0	0	1	1	4	0	0	0	1	0	0	1	0	12	2%
Kilwa	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4	1%
Kiyambi	0	0	0	0	0	173	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	175	24%
Moba	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	1	2	8	1%
Nyemba	0	3	3	0	0	40	0	16	0	1	1	3	1	16	0	0	84	12%
Nyunzu	34	0	0	1	0	315	39	23	13	0	5	0	0	1	0	0	431	60%
Pweto	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	0	1	0	7	1%
<b>TG</b>	<b>38</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>529</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>721</b>	<b>100%</b>

### #Violations par statut des victimes

	VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE		VIOLATION DU DROIT A LA PROPRIETE					VIOLATION DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE				SGBV				TG		
	Arrestation arbitraire	Travaux forcés	Extorsions des biens	Incendie	Taxe illégale	Pillages	Occupation illégale	Coups et Blessures	Homicides	Blessures ou morts du aux mines	Torture/Traitement inhumain	Viol	Agression Sexuelle	Agression physique	Mariage forcé			Déni des ressources
PDIs	29	3	7	1	0	11	6	16	14	0	2	3	1	4	0	0	97	13%
PDIs Retourné	9	1	1	0	1	518	34	27	2	1	5	2	3	13	2	2	621	86%
Resident(e)s	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	3	0%
<b>TG</b>	<b>38</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>529</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>721</b>	<b>100%</b>

### #Tranches d'âge des victimes

	VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE		VIOLATION DU DROIT A LA PROPRIETE					VIOLATION DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE				SGBV					TG	
	Arrestation arbitraire	Travaux forcés	Extorsions des biens	Incendie	Taxe illégale	Pillages	Occupation illégale	Coups et Blessures	Homicides	Blessures ou morts du aux mines	Torture/Traitement inhumain	Viols	Agression Sexuelle	Agression physique	Mariage forcé	Déni des ressources		
<b>Femmes</b>																		
12-17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	1	2	1	8	1%
18-59	4	3	4	1	0	294	27	11	5	0	2	4	2	15	1	1	374	52%
60+	0	0	1	0	0	23	2	0	0	0	0	1	0	1	0	0	28	4%
Sous-total	4	3	5	1	0	317	29	11	5	0	2	7	4	17	3	2	410	57%
<b>Hommes</b>																		
12-17	0	0	0	0	0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	2%
18-59	34	1	3	0	1	185	11	32	11	0	4	0	0	0	0	0	282	39%
60+	0	0	0	0	0	16	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	18	2%
Sous-total	34	1	3	0	1	212	11	33	11	1	4	0	0	0	0	0	311	43%
TG	38	4	8	1	1	529	40	44	16	1	6	7	4	17	3	2	721	100%

### #Violations par AP

	VIOLATION DU DROIT A LA LIBERTE		VIOLATION DU DROIT A LA PROPRIETE					VIOLATION DU DROIT A L'INTEGRITE PHYS				SGBV					TG	
	Arrestation arbitraire	Travaux forcés	Extorsions de biens	Incendie	Taxe illégale	Pillage	Occupation illégale	Coups et Blessures	Homicides	Blessures ou morts du aux mines	Torture/Traitement inhumain	Viol	Agression Sexuelle	Agression physique	Mariage forcé	Déni des ressources		
PNC	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	
ANR	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1%
FARDC	35	1	1	0	1	0	0	1	0	0	6	0	0	0	0	0	45	6%
GAI	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0%
Inconnus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0%
Miliciens Twa	0	3	3	1	0	529	40	42	15	1	1	4	0	12	0	0	651	90%
Population Civile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	8	3	2	16	2%
TG	38	4	8	1	1	529	40	43	16	1	7	7	1	20	3	2	721	100%

**Tableaux croisés** (les matrices ci-dessous doivent être lues verticalement ex : 44% de cas de pillage documentés ont été enregistrés dans le territoire de Nyunzu)

Violations	Territoires						Violations	AP							TG
	Kalemie	Manono	Moba	Nyunzu	Pweto	TG		PNC	ANR	FARDC	GAI	Inconnus	Miliciens Twa	Pop Civ	
Agression Physique	2%	0%	0%	0%	0%	2%	Agression Physique	0%	0%	0%	0%	0%	2%	1%	3%
Agression Sexuelle	0%	0%	0%	0%	0%	1%	Agression Sexuelle	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Arrestation arbitraire / Détention illégale	0%	0%	0%	5%	0%	5%	Arrestation arbitraire / Détention illégale	0%	0%	5%	0%	0%	0%	0%	5%
Blessure ou mort dues aux mines/UXOs	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Blessure ou mort dues aux mines/UXOs	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Coups et blessures	3%	0%	0%	3%	0%	6%	Coups et blessures	0%	0%	0%	0%	0%	6%	0%	6%
Déni de ressources	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Déni de ressources	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Incendie	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Incendie	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Extorsions de biens	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Extorsions de biens	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Homicide	0%	0%	0%	2%	0%	2%	Homicide	0%	0%	0%	0%	0%	2%	0%	2%
Mariage Forcé	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Mariage Forcé	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Occupation illégale	0%	0%	0%	5%	0%	6%	Occupation illégale	0%	0%	0%	0%	0%	6%	0%	6%
Pillage	6%	24%	0%	44%	0%	73%	Pillage	0%	0%	0%	0%	0%	73%	0%	73%
Taxes illégales	1%	0%	0%	0%	0%	1%	Taxes illégales	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	1%
Torture et traitements inhumains	0%	0%	0%	1%	0%	1%	Torture et traitements inhumains	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	1%
Travaux forcés	0%	0%	0%	0%	0%	1%	Travaux forcés	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%
Viol	1%	0%	0%	0%	0%	1%	Viol	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	1%